



TEAM GREOUX BIKE



Règlement intérieur

Introduction :

Toute personne souhaitant pratiquer l'activité de BMX sur la piste ou de VTT se doit de respecter le règlement intérieur sous peine d'exclusion. Le Team Greoux Bike est une association de loi 1901 dont l'objet est de promouvoir le cyclisme.

Il est rappelé que chaque pilote et son représentant légal ont pour devoir de connaître ce règlement et de s'y référer.

Le présent règlement intérieur est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent. Celui-ci est aussi affiché sur le panneau d'affichage sur le bord de la piste de BMX.

L'association Team Greoux Bike est affiliée à la Fédération Française de Cyclisme (FFC). L'obtention d'une licence FFC est obligatoire pour l'adhésion au club et la pratique du BMX ou du VTT au sein du club.

Article 1 : Equipement obligatoire

BMX : ◦ Le port d'un casque intégral attaché

- Des gants
- D'un pantalon (survêtement type jogging en synthétique interdit)
- Des chaussures protégeant le pied et lacées correctement
- Des chaussettes couvrant les chevilles
- Une coque de protection pour protéger le thorax et le dos est vivement conseillée.

VTT : ◦ Un casque attaché

- Des gants
- Des chaussettes couvrant les chevilles
- Des chaussures protégeant le pied et lacées correctement
- Une paire de lunettes

L'association attire l'attention des pilotes et des parents sur le fait qu'elle ne peut pas être rendue responsable des dommages subis si cet équipement minimal n'est pas porté.

Article 2 : Gestion des équipements

Dans les deux disciplines le pilote doit avoir un vélo en bon état de marche. L'équipement est sous la responsabilité des pilotes. En aucun cas le club procède à la maintenance des vélos hormis ceux qu'il possède. Certains dépannages peuvent être faits en cas de crevaison, déraillement ou casse d'une pièce rapidement remplaçable.

L'utilisation des pédales automatiques est autorisée uniquement pour les pilotes minimes et plus (sous accord de l'entraîneur).

Article 3 : Respect des horaires

Il faut être à l'heure aux entraînements de sa catégorie.

Le club se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs entraînements en cas de conditions climatiques exceptionnelles ainsi que pour les absences exceptionnelles des entraîneurs (déplacement compétition). Merci de prévenir en cas d'absence d'un pilote.

Article 4 : Respect de tous

Le cyclisme est connu pour son « fair-play », il est donc demandé aux pilotes et aux parents de maintenir cet état d'esprit par :

- Le respect des uns et des autres que ce soit avec les pilotes, les entraîneurs, des parents et les dirigeants,
- L'écoute et une attitude positive sans agressivité
- La solidarité.

Un pilote et/ou les parents pourront être exclu d'un entraînement et du club en cas de non-respect de ces quelques règles de bonne conduite.

Article 5 : Les entraînements

La présence régulière aux entraînements est recommandée et il est demandé aux pilotes et aux parents de respecter les groupes et les horaires (échauffements et étirement inclus).

Les entraînements sont encadrés par des entraîneurs qualifiés et des bénévoles disposants d'un Brevet Fédéral. Ils sont les seuls responsables des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés. Il est interdit de quitter l'entraînement avant la fin sans prévenir l'entraîneur pour des raisons de sécurité.

Les pilotes sont répartis par groupe définis par les entraîneurs. Les jours et les horaires d'entraînements sont établis par les entraîneurs après validation du bureau.

Article 6 : Licence, Manifestations, Courses et Normes des plaques

L'obtention d'une licence FFC est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX et du VTT.

Pour le BMX le règlement de la FFC impose également le port d'une plaque frontale et une latérale sur toutes les courses (même du comité Provence depuis Janvier 2011). Cette plaque latérale est nécessaire pour départager les pilotes par photo sur ligne d'arrivée. Toute plaque non-conforme (frontale ou latérale) sera sanctionnée par le classement à la 8ème place du concurrent, cela quel que soit le nombre de partants. Pour rappel : chiffres et lettres doivent se trouver dans un carré autocollant de 100 mm de côté, ou aucun autocollant ou surcharge ne pourra empiéter sur la surface du carré. Pour la latérale les 2 faces de couleur blanche. Les chiffres des 2 plaques doivent avoir une hauteur minimum de 80 mm avec une épaisseur du trait de 8 mm et pour les chiffres une hauteur minimum de 40 mm et une épaisseur du trait de 4 mm (pour lisibilité à la photo finish). Tout cet ensemble est normalisé, le graphisme ne pourra être modifié.

Article 7 : Maillot du club

Le port du maillot du club est obligatoire en compétition.

Fait à Greoux Les Bains le 09/08/2022

Approuvé par le président et l'ensemble du bureau

Association Team Greoux Bike

Toute la communication du club (entraînements, stages, compétitions,...) se fait principalement par le biais de nos pages facebook www.facebook.com/BMXGREOUXLESBAINS www.facebook.com/TeamGreouxBike et via les groupes WhatsApp.